ORMR Office de réglementation des maisons de retraite

Déclaration annuelle de renseignements

Bilan et résultats 2026

Octobre 2026

Déclaration annuelle de renseignements

Contexte

- L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) a instauré la Déclaration annuelle de renseignements (DAR) en 2024 afin de recueillir des données directement auprès des maisons de retraite agréées de l'Ontario et d'approfondir sa connaissance du secteur.
- Les données recueillies dans ce cadre permettent à l'ORMR de remplir son mandat de protection des résidents en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, notamment en conseillant le ministère sur les politiques relatives au secteur.

DAR 2027

- Aucune nouvelle question ne sera ajoutée à la DAR 2027.
- Les questions de la DAR 2027 seront publiées le 1er février 2027, date qui coïncide avec le paiement des droits annuels.

Questions de la DAR 2026

1. *Résidents ayant des besoins de soins minimes ou nuls*
2. *Proportion de résidents présentant des signes et symptômes de démence*
3. *Type de soutien infirmier proposé au sein de la maison de retraite*
4. *Types de fournisseurs de soins employés par le titulaire de permis*
5. *Programmes financés par d'autres organismes*

Simplifier les communications avec les titulaires de permis

Transmission de la DAR par le biais du Portail libre-service

- La DAR pouvait être transmise par le biais du Portail libre-service, que l'établissement dispose déjà d'un compte ou non.
- À compter de l'édition 2026, les titulaires d'un compte peuvent consulter leurs soumissions antérieures.
- L'ORMR invite l'ensemble des titulaires de permis à créer leur compte afin de :
 - sauvegarder leur déclaration sous forme d'ébauche pour y revenir plus tard;
 - consulter directement les renseignements versés au dossier concernant leur police d'assurance des frais supplémentaires;
 - consulter leurs factures de droits annuels.

Résultats de la DAR 2026

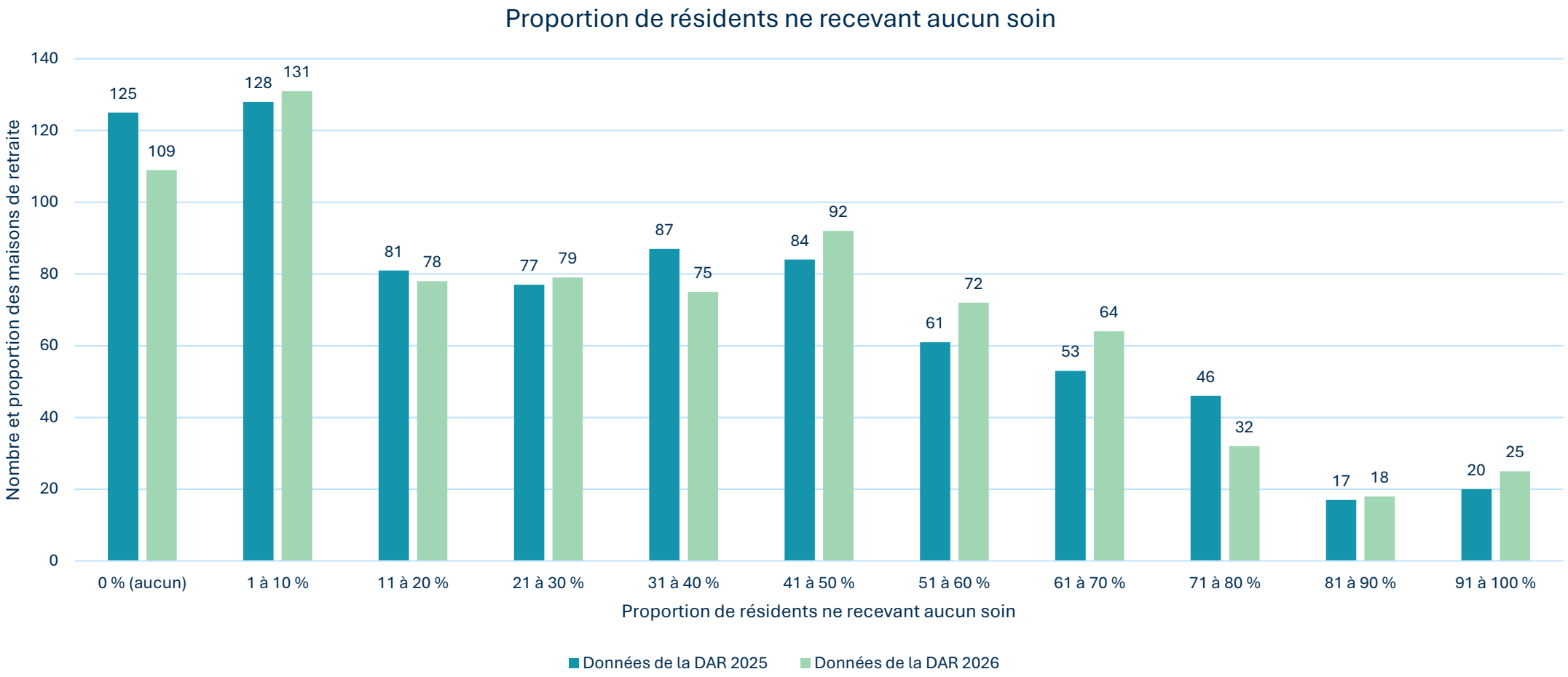
Principaux constats de la DAR

- **Résultats généraux :** Pour la plupart des questions, les réponses ont varié de moins de 5 p. 100 entre 2025 et 2026.

- **Prévalence de la démence :** La proportion de résidents déclarés comme ayant reçu un diagnostic de démence ou comme en présentant des signes et symptômes s'établit à 31 p. 100 en 2026 (contre 27 p. 100 en 2025). Cette hausse s'explique par l'élargissement de la question en 2026, qui intègre désormais les signes et symptômes en plus du seul diagnostic formel.

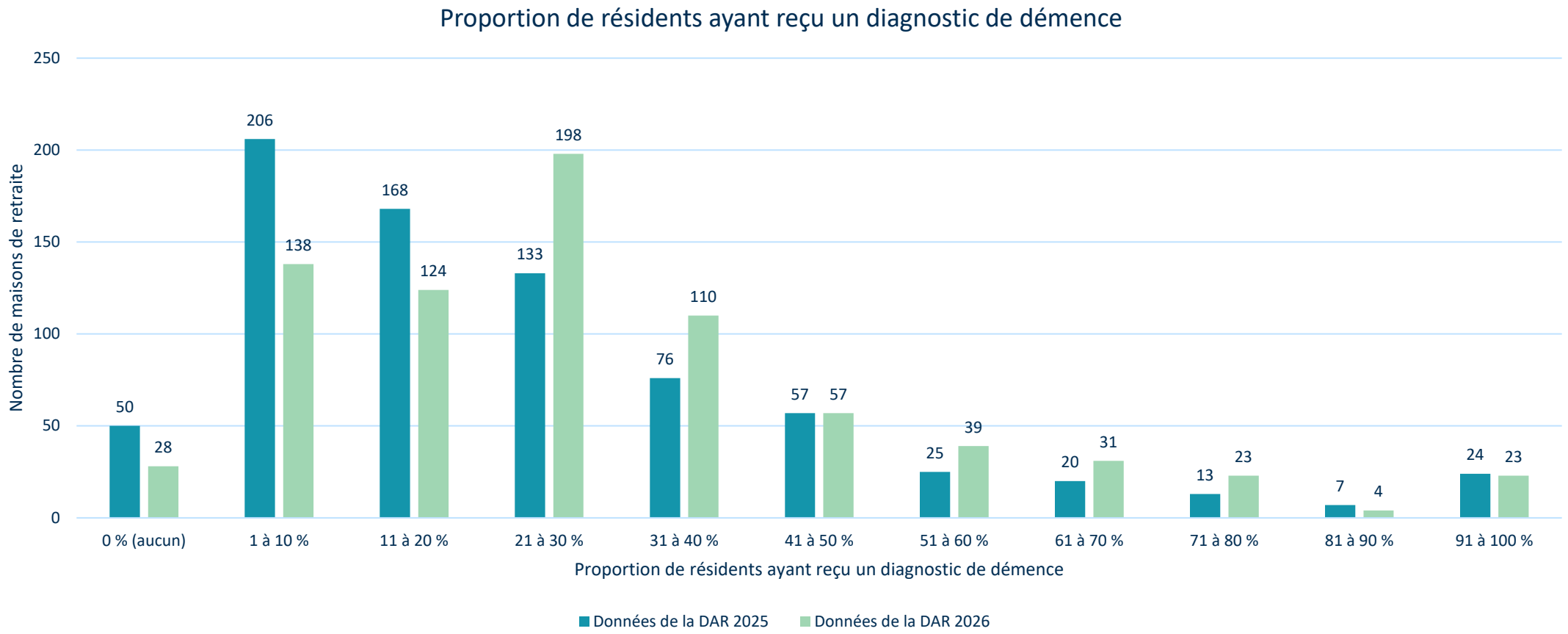
- **Services de soins minimaux :** La proportion de résidents recevant des services de soins minimaux atteignait 40 p. 100 en 2026, contre 38 p. 100 en 2025.

Résidents ne recevant aucun service en matière de soins à l'exception des repas



Question posée : Quel pourcentage approximatif de résidents ne reçoivent pas de soins de la part de la maison de retraite ou ne reçoivent que la « fourniture de repas » et aucun autre service en matière de soins?

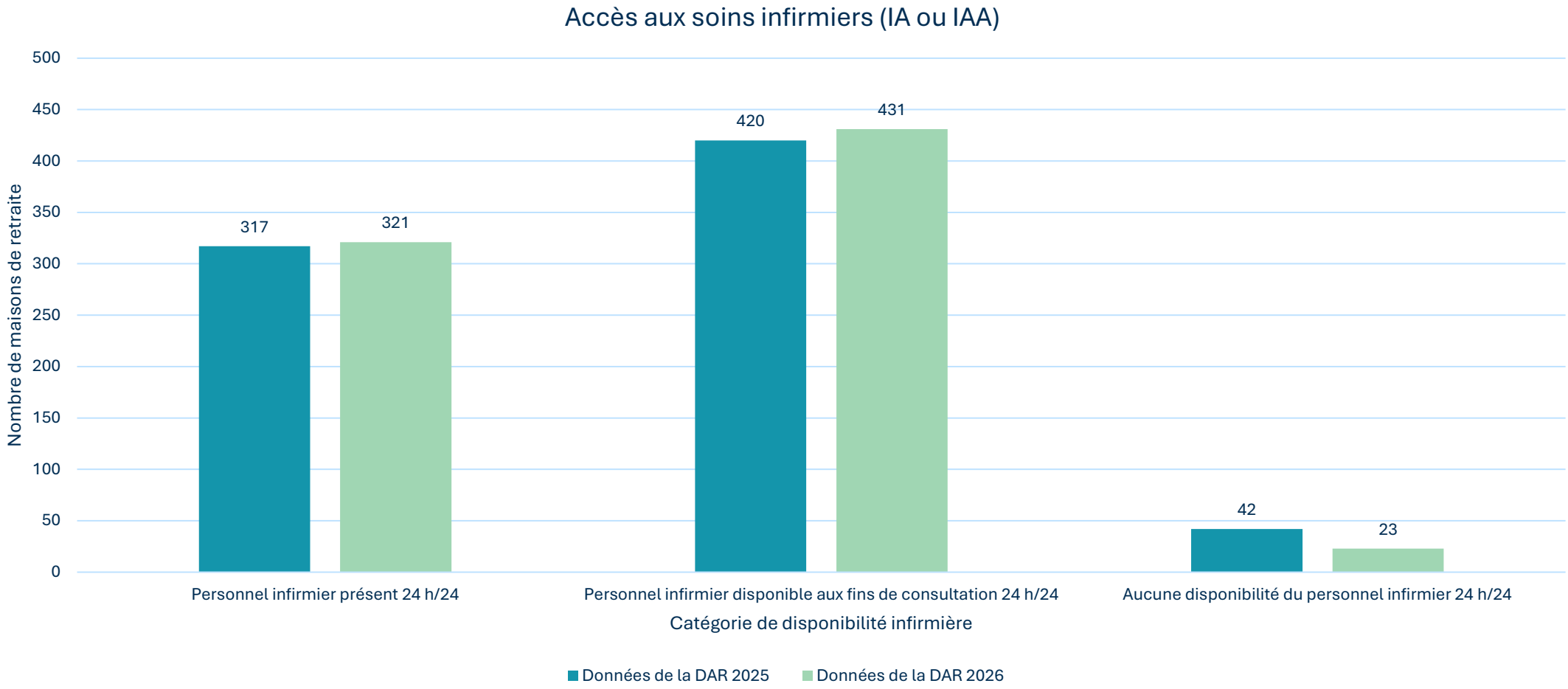
Pourcentage approximatif de résidents ayant reçu un diagnostic ou présentant des signes et symptômes de démence



Question posée : Quel pourcentage approximatif de résidents ont reçu un diagnostic de démence ou présentent des signes ou symptômes de démence? (%)

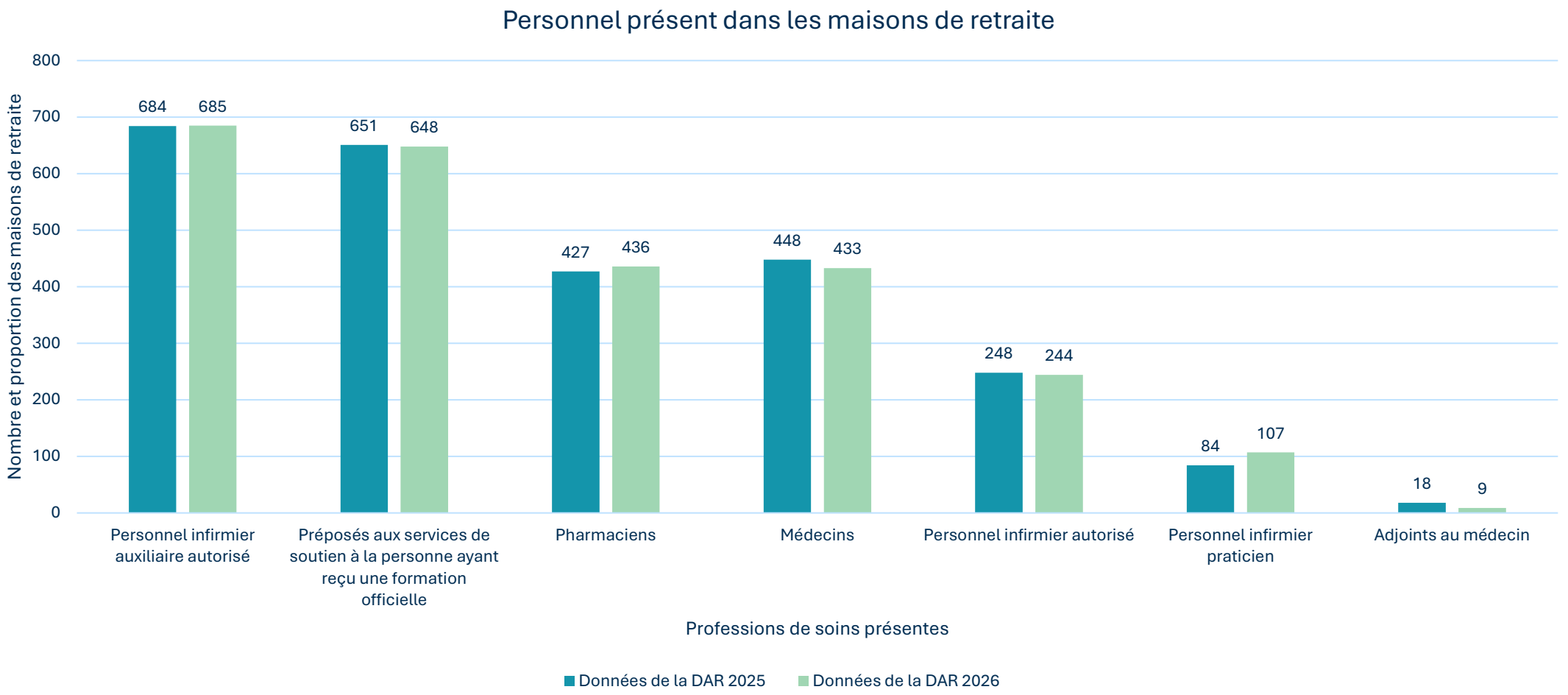
Remarque : En 2025, la question portait exclusivement sur la démence **diagnostiquée, tandis qu'en 2026, elle incluait également les signes et symptômes de démence.*

Accès aux soins infirmiers (IA ou IAA)



Question posée : Du personnel infirmier (infirmières autorisées et infirmiers autorisés, infirmières auxiliaires autorisées et infirmiers auxiliaires autorisés, ou les deux) est-il présent dans la maison de retraite 24 heures sur 24? Si « Non », l'effectif compte-t-il du personnel infirmier disponible sur demande aux fins de consultation 24 heures sur 24?

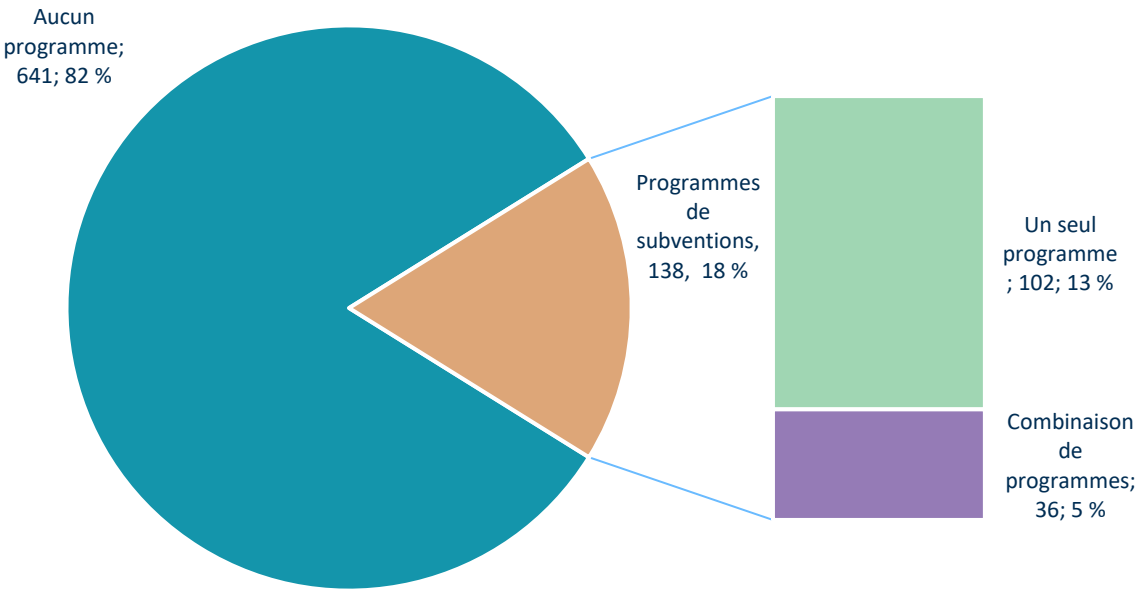
Disponibilité des différents types de fournisseurs de soins au sein de l'établissement



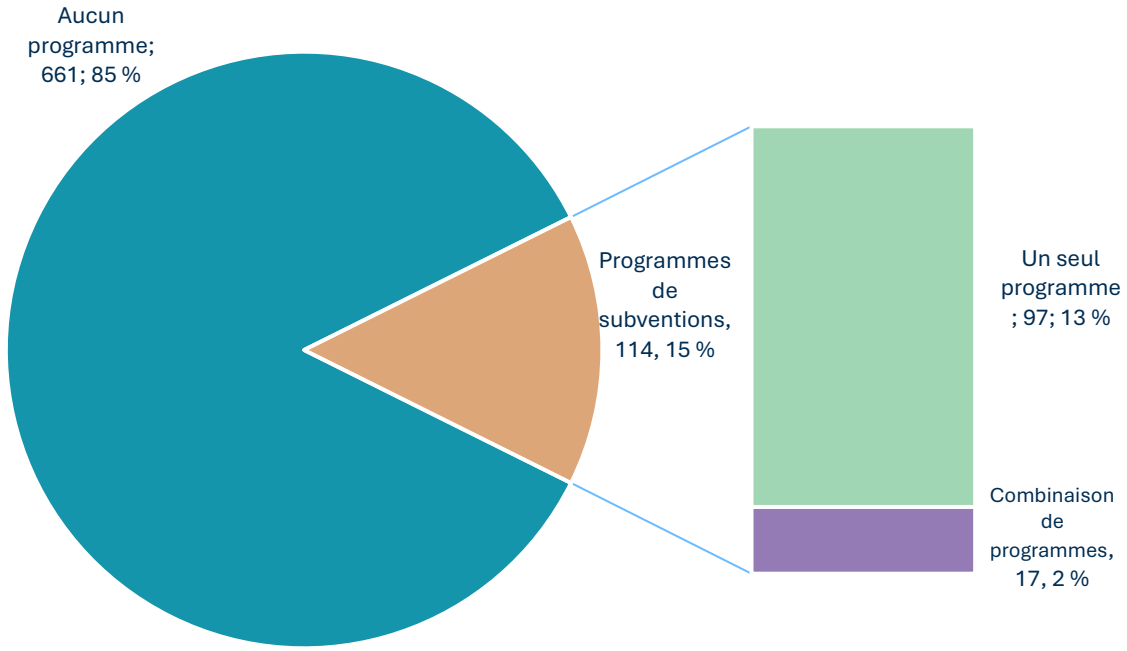
Question posée : Parmi les types de fournisseurs de soins de santé suivants, veuillez indiquer lesquels sont employés directement par la maison de retraite ou ont conclu une entente contractuelle avec elle (fournisseur individuel ou organisme) aux fins de la prestation de soins aux résidents.

Établissements proposant des chambres subventionnées

Établissements proposant des programmes de subventions (données de la DAR 2025)



Établissements proposant des programmes de subventions (données de la DAR 2026)



Question posée : La maison de retraite propose-t-elle des programmes ou des partenariats (par exemple, soins transitoires, logement avec services de soutien, lits d'hôpital financés) dans le cadre desquels l'hébergement et/ou les services en matière de soins sont financés en totalité ou en partie par un autre organisme?

ORMR Office de réglementation des maisons de retraite

Merci

Des questions?

Veuillez communiquer avec nous à info@rhra.ca